



Monsieur PAVAGEAU Christophe  
Président du Conseil Local  
du Groupe Scolaire de Lallier  
Représentant des Parents d'Elèves  
de l'école Primaire LALLIER B  
94 240 L'HAY LES ROSES

à

Monsieur Didier JOUAULT  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale du val-de-Marne  
68 Avenue du Général de Gaulle  
94 011 CRETEIL CEDEX

Monsieur,

Je souhaite attirer votre attention sur les conditions insatisfaisantes dans lesquelles s'effectue l'apprentissage des enfants dans les écoles Maternelles et Elémentaires du groupe scolaire de LALLIER, classé en zone d'éducation prioritaire, à l'Hay-les-Roses. En effet, un certain nombre de points de dysfonctionnement ont été relevés concernant les moyens en personnel alloués au groupe scolaire de LALLIER (les EVS et AVS), les remplacements d'enseignants et la médecine scolaire.

Il s'avère que les deux emplois de vie scolaire (EVS) affectés aux écoles maternelles depuis deux ans ont vu leur contrat arriver à échéance en décembre 2007. Les maternelles de Lallier ont été parmi les premières écoles du Val-de-Marne à bénéficier de la mise en place de ce système qui s'avère positif, car ces emplois d'aide aux Directions permettent un meilleur fonctionnement des écoles. Or, ces emplois n'ont pas été pourvus à ce jour.

**Nous souhaiterions donc que vos services lancent une procédure de recrutement afin que ces postes indispensables soient pérennisés.**

Il existe également sur le groupe scolaire un déficit en personnel d'auxiliaires de vie scolaire (AVS). Comme vous le savez, ces emplois relèvent de la loi du 4 février 2005 relative à la scolarisation des enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant et permettent une facilitation de la scolarisation de ces élèves. A ce jour, une notification est intervenue pour un poste d'AVS en faveur de LALLIER 2 mais celui-ci est encore vacant. **Il serait donc opportun de pourvoir au plus vite cet emploi qui pénalise les enfants en difficulté ainsi que les enseignants.** Pour mémoire, l'école de LALLIER A compte, notamment, une CLIS.

La situation de la médecine scolaire au sein du groupe scolaire LALLIER laisse apparaître une réelle problématique en matière, notamment, de politique de prévention des risques de santé. A ce titre, il convient de souligner l'application très aléatoire depuis quelques années à LALLIER de l'article L 541-1 du code de l'éducation prévoyant une visite médicale obligatoire et individuelle de tous les enfants au cours de leur sixième année.

Le docteur COURTOIS, qui avait en charge les secteurs de l'Hay-les-Roses et de Chevilly-Larue, n'officie plus depuis le 1<sup>er</sup> février 2008. Le groupe scolaire se trouve être démunie de médecin scolaire, chargé d'assurer les bilans de santé. Vous n'êtes pas sans connaître les graves et multiples difficultés que rencontrent certains habitants du quartier de LALLIER dont sont issus les élèves de ce groupe scolaire. **La santé étant un droit, je pense que les parents d'élèves apprécieraient un remplacement sans délai du médecin scolaire.**

Par ailleurs, afin de réaliser le lien entre l'éducation nationale et la maison des parents d'enfants handicapés (MDPEH), et d'effectuer au mieux le projet personnalisé de scolarisation (PPS), le groupe scolaire de LALLIER voit intervenir en ses murs M. MOREIRA (professeur d'EPS au collège CHEVREUL à l'Hay-les-Roses) en tant qu'enseignant référent à mi-temps. Mais il convient de souligner que ce dernier, même avec la meilleure volonté, ne peut effectuer de façon satisfaisante sa mission compte tenu du faible nombre d'heures dont il dispose.

**Ce poste, au combien nécessaire dans notre groupe scolaire, devrait être à temps complet pour un meilleur suivi des élèves et un accompagnement, digne de ce nom, des familles.**

De plus, il apparaît un problème récurrent concernant les remplacements des enseignants de LALLIER. En effet, si les remplacements de longue durée sont assurés, il se trouve que les absences plus courtes ne le sont pas. Ainsi et à titre d'exemple, depuis le début de l'année 2008, 2 enseignantes de Lallier B n'ont pas été remplacées les 4 et 5 février 2008, et il n'y a pas eu de remplaçant pour 3 journées à Lallier 1. J'attire votre attention sur le fait que cela porte gravement préjudice au suivi des études de l'ensemble des élèves car ces derniers sont répartis dans d'autres classes pour cause d'absence de l'enseignant. L'apprentissage des connaissances étant essentiel pour l'avenir de nos enfants et le bon déroulement de leur cursus scolaire, il conviendrait de mettre un terme à cette situation pour le moins scandaleuse et de faire en sorte que **ces absences fassent l'objet d'un remplacement effectif et systématique.**

Dés lors, certain que l'Education nationale a comme principal objectif la réussite de nos enfants en leur offrant les meilleures conditions de scolarisation dans les établissements, je ne doute pas que vous voudrez bien trouver une solution rapide aux différents dysfonctionnements concernant le groupe scolaire de LALLIER relevés dans le présent courrier.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes hommages respectueux.

Fait à L'Hay, le 12 février 2008

Copie transmise pour information à :

- M. Patrick SEVE, Maire de l'Hay-les-Roses
- M. Pierre COILBAULT, 1<sup>er</sup> maire Adjoint, délégué aux affaires scolaires et périscolaires
- Mme Catherine BITARD Inspectrice de l'Education nationale
- M. Alain BUCH, Président de la FCPE du Val-de-Marne
- Mme Nathalie JARRY, Secrétaire générale de l'Union locale FCPE de l'Hay-les-Roses
- Mesdames et Messieurs les parents d'élèves